

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du lundi 11 décembre 2017 à 14h00 à AUBENAS-LES-ALPES

Mme Brigitte MOYA accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués : le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 4 procurations.

Brigitte MOYA est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1 - PARC DU LUBERON

Le Président informe l'assemblée des propositions faites par le Parc du Luberon lors de sa venue à la réunion du bureau du 5/12/2017.

A. Plateforme énergétique

Des permanences pourront être assurées dans les communes qui le souhaitent afin d'informer les pétitionnaires soumis aux « travaux embarqués » c'est-à-dire l'obligation de travaux d'isolation lors de la réfection de façades ou de toitures. Le parc propose une mission de service technique, de recherche de financements et de mise en relation avec des entreprises compétentes.

La Communauté de communes pourrait prendre en charge cette mission.

Les élus demandent à consulter leurs conseils municipaux.

L'assemblée donne un accord de principe à la majorité (30 voix POUR et 4 abstentions) pour mettre en place ce service.

B. Plan paysage

Le Parc du Luberon a répondu à un appel à projet « Plan Paysage » pour proposer des actions de sensibilisation et de remise en état des paysages en fonction des changements climatiques.

Il est proposé d'attendre l'avis des conseils municipaux.

C. Réflexion collective sur le patrimoine rural non protégé

Le Parc du Luberon propose d'élaborer un dossier collectif comprenant plusieurs opérations de restauration de patrimoine.

Si des communes sont intéressées, elles doivent faire parvenir leur projet à la Communauté, le parc du Luberon nous dira ce qui est éligible ou pas.

Le Président précise que les conseils municipaux restent maîtres d'ouvrages et décideront.

2 - FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

L'assemblée décide à la majorité (30 voix POUR, 2 CONTRE et 3 abstentions) de prendre en charge le F.P.I.C de toutes les communes sauf Banon, Saint Maime, Revest des Brousses et Saumane.

3 - PROJET BÂTIMENT DU BLEUET à BANON

L'assemblée décide à la majorité (27 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 abstentions) d'acquiescer le bâtiment en passant par le notaire de Banon et autorise le président à déposer le permis de construire.

4 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

L'assemblée autorise à la majorité (31 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention) le président à présenter les demandes de financements au titre de la D.E.T.R 2018 pour :

- L'acquisition du bâtiment du « Bleuét »
- L'aménagement d'un commerce à Villemus
- La réfection de la voirie.

5 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

L'assemblée autorise à la majorité (29 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 abstention) le président à présenter les demandes de financements au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour :

- L'aménagement du bâtiment du « Bleuet »
- La construction de 6 logements à St Martin-les-Eaux
- La construction d'un planétarium

6 – CONTRAT DE PLAN ETAT REGION

L'assemblée autorise à la majorité (31 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention) le président à présenter les demandes de financements au titre du Contrat de Plan Etat-Region pour :

- Les ateliers des artisans à St Martin-les-Eaux
- Le programme déchets ménagers
- Isolation du gymnase à Banon

7 – MARCHES PUBLICS - CONVENTION

A. Centre de loisirs sans hébergement de Banon

Deux structures ont été consultées.

L'assemblée décide à la majorité (33 voix POUR et 2 abstentions) de retenir les Francas.

B. Transport gratuit (Navette du territoire de Banon)

Le président informe l'assemblée que le territoire de Banon a mis en place des navettes gratuites pour aller au marché de Banon, au gymnase et à la piscine de St Etienne les Orgues.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

L'assemblée décide à la majorité (34 voix POUR et 1 abstention) de retenir l'entreprise SUMIAN.

C. Convention avec CITEO

Le président informe l'assemblée que l'extension des consignes de tri va intervenir vers le mois d'avril et permettra de trier le plastique comme les pots de yaourts par exemple.

L'assemblée autorise à la majorité (33 voix POUR et 2 abstentions) le président à signer les conventions à intervenir avec CITEO.

8 – ANNULATIONS DE CREANCES

L'assemblée décide à la majorité (33 voix POUR et 2 voix CONTRE) d'annuler ces créances.

9 – AMORTISSEMENTS

L'assemblée décide à la majorité (31 voix POUR et 4 abstentions) de retenir les durées d'amortissement proposées.

10 – ADHESION AU SERVICE DU CNAS

L'assemblée décide à la majorité (30 voix POUR et 5 abstentions) de résilier l'adhésion au CNAS.

11 – DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives suivantes sont proposées :

Budget Déchets Ménagers : L'assemblée autorise à l'unanimité l'intégration des amortissements.

Budget Economie : L'assemblée autorise à la majorité avec 29 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 abstentions les décisions modificatives.

Budget Principal : L'assemblée autorise à l'unanimité ces virements de crédits

12 – CIEL D'AZUR – Vente d'une frange de terrain et mise à disposition d'un local

A. Cession d'une frange de terrain

L'assemblée accepte à l'unanimité la vente d'une frange de terrain à la société Ciel d'Azur.

B. Mise à disposition d'un local

L'assemblée autorise à la majorité (31 voix POUR et 4 abstentions) la mise à disposition du local disponible de l'hôtel d'entreprises.

13 – ADHESIONS AU SERVICES DU CENTRE DE GESTION

L'assemblée décide à la majorité (34 voix POUR et 1 abstention) d'adhérer au service des visites médicales.

14 – MOTION SUR LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'assemblée, à la majorité (32 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions), adopte la proposition de motion.

15 – STATUTS – Compétences optionnelles

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur les compétences suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement
2. Politique du logement
3. Création, aménagement et entretien de la voirie
4. Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et culturels
5. Action sociale d'intérêt communautaire
6. Maison des services publics

L'assemblée décide à la majorité (30 voix POUR et 4 abstentions) de retenir les compétences optionnelles ci-dessus.

16 – ST MAIME – Convention avec la DLVA

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer la convention à intervenir.

17 – ALLOCATIONS COMPENSATRICES

L'assemblée décide à la majorité (23 voix POUR et 9 abstentions) de procéder aux versements des allocations compensatrices.

18 – COMPTES DE GESTION

L'assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2016 à zéro des anciennes communautés.

Séance close à 18h30

Mane, le 15 décembre 2017



Président de la Communauté de communes
Hauts-Pyrénées Pays de Banon

Jacques DEPIEDS